

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 12 octobre 2018

**8<sup>ème</sup> Commission**

N° CP-2018-9-8-2

**Service instructeur**

DECS - service appuis et ressources

**Service consulté**

Service appui juridique et documentaire

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLEGES PRIVES EN 2018**

Résumé : Le présent rapport propose d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions d'investissement en faveur des collèges privés pour un montant total de 299 060 €, et d'autoriser la signature des conventions correspondantes, selon le modèle joint en annexe.

Ces dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable de la 8<sup>ème</sup> Commission réunie le 29 juin 2018.

La Commission Education et Jeunesse, au cours de sa séance du 29 juin 2018, a examiné sept demandes d'aides financières émanant de collèges privés du Haut-Rhin et a proposé de financer toutes les opérations pour un montant total d'aides de 299 060 €.

Conformément à l'article L. 442-7 du Code de l'Education, une convention doit être passée avec l'établissement bénéficiaire, à l'occasion de l'attribution de chaque subvention.

L'adoption définitive de ce programme d'aides aux établissements d'enseignements privés, nécessite également un avis préalable du Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN). Celui-ci s'est réuni le 5 juin 2018 et a donné un avis favorable sur l'ensemble des dossiers.

En conclusion, il vous est proposé :

1. d'attribuer et d'autoriser le versement en une seule fois des subventions d'investissement aux collèges privés, détaillées dans le tableau joint en annexe 1 au présent rapport, pour un montant global de 299 060 € et de prélever les crédits correspondants sur le programme E252 imputation 204-20-20422-2592 service 003.

2. d'approuver le modèle de convention joint en annexe 2 au rapport, et de m'autoriser à signer les conventions à passer avec les établissements, selon ce modèle.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT